

Actualité de la gestion locative

OBJECTIFS

- Adapter sa pratique professionnelle aux nouvelles réglementations applicables à la gestion locative.
- Être en mesure de conseiller utilement les propriétaires-bailleurs sur leurs obligations de rénovation énergétique et les solutions envisageables.
- Sécuriser la gestion locative à la lumière des dernières jurisprudences

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux professionnels de l'immobilier (gestionnaire locatif, agent immobilier, négociateurs, administrateur de bien, géomètres-experts, avocat en droit immobilier ...) marchands de bien et investisseurs.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, support de formation, cas pratiques et quizz interactif.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Aline Bossard, diplômée notaire, professeure à l'ICH, consultante et formatrice en droit immobilier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation.
- Cas pratique de compréhension pendant la formation.
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.



Dates

04/05/2023

Durée

3h30 de formation

Lieu

Cnam,
25 boulevard Guy Mollet,
44311 Nantes

Horaires

9h00 à 12h30

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Tarifs

200 euros (tarif normal)

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 6 participants

Maximum : 25 participants

Formation également proposée en INTRA-entreprise

Contact

Pôle Immobilier
Elina FENELON
Assistante de formation
02 40 16 46 28
e.fenelon@cnam-paysdelaloire.fr

- I. L'annonce immobilière en 2023 : les mentions obligatoires.
- II. Informations du locataire : nouvelles obligations (état des risques, pollution des sols et qualité de l'eau).
- III. Fixation du loyer : gel, plafonnement de l'indexation et encadrement.
- IV. Résiliation du bail pour impayés : apport de la « loi anti-squat ».
- V. L'impact de la réforme des suretés sur le formalisme de la caution locative.
- VI. Restrictions à la location des passoires thermiques : calendrier, conséquences et sanctions.
- VII. La rénovation énergétique : aide accessible au bailleur / travaux réalisés par le locataire.
- VIII. Location saisonnière : conditions de mise en location pour le bailleur / recours contre le locataire.
- IX. Revue de jurisprudence : sécuriser le congé envoyé au locataire et la rédaction du bail, maîtriser l'obligation d'entretien du bailleur après la fin du bail ...



Pour aller plus loin

- [Formations courtes 2023](#)



Points forts de la formation

- Modalités pédagogiques actives
- Formation assurée par une professionnelle



Taux de satisfaction

- 91%

BULLETIN D'INSCRIPTION - STAGE COURT

Merci d'établir un bulletin par participant

Prénom : **Nom :**

Date de naissance : (information nécessaire pour les formations en ligne)

Fonction :

Entr/Organisme :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tel : **E-mail :**

SIRET :

Si vous êtes en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

Souhaite s'inscrire à formation « »
qui aura lieu le à Nantes.

Montant applicable :

- 390 euros (tarif normal)
- 350 euros à partir de 2 bulletins d'inscription (même date et même entreprise ou même personne sur plusieurs dates)
- 200 euros (1/2 journée)
- 90 euros (à distance, 2h)- Facturation à la validation de l'inscription.

Annulation de stage, désistement (partiel ou total)

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- ❖ Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- ❖ Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, cette dernière dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (après l'envoi de son inscription).
- ❖ En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté.
- ❖ En fonction de la formation un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action.

Règlement

Les frais de participation à la formation sont à régler par virement bancaire ou par chèque

- ci-joint copie de l'avis de virement - IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158
 - ci-joint un chèque d'un montant de euros chèque libellé à l'ordre du Cnam Pays de la Loire
- ou

- Le paiement de la facture sera pris en charge par : OPCO Entreprise

Dans ce la participation à cette formation nécessite la signature d'une convention entre votre employeur et le CNAM - AG, qui sera envoyée par email accompagnée de la facture pour les formations format 2h

Email destinataire de la convention :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. :

Fait à le

Cachet et signature obligatoires

Nom et qualité du signataire